



Carte scolaire : On recule ... Mouvement : On avance ...



Jeudi 20 janvier, s'est tenu un 2nd groupe de travail sur les questions du mouvement des personnels. Les représentants du SNUipp71 ont lors des groupes de travail fait remonter un certain nombre de propositions afin d'améliorer d'une part le fonctionnement des opérations de mouvement (rendues complexes depuis deux ans avec notamment l'apparition des zones). Au delà de notre intransigeance sur les questions d'équité et de transparence, nous avons également été demandeurs d'une note de service la plus claire possible afin que chaque participant au mouvement le fasse en bénéficiant de toutes les informations nécessaires.

Ce document ne se veut pas être exhaustif mais a pour but de mettre en avant les grandes lignes et nouveautés. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question particulière.

Les représentants du SNUipp71 (FSU)

Dominique GONNOT—Marie LARROUY—Paul BARDAY—Marc DAILLOUX—Antoine JEANTET—Christophe LECORNEY

CARTE SCOLAIRE

Les opérations de carte scolaire initialement prévues entre le 27 janvier et le 18 février ont été reportées après les élections cantonales suite à injonction ministérielle. Ironie de l'histoire, les opérations de carte scolaire du second degré ne font l'objet d'aucune modification...**Doit on en déduire que ce gouvernement redoute les conséquences électorales de sa politique de suppressions de postes dans l'Éducation et notamment des fermetures de classes et d'écoles contre lesquelles l'opinion publique a montré à plusieurs reprises sa capacité à se mobiliser ?**

CONSEQUENCE FACHEUSE DE CE REPORT : Les opérations de mouvement qui devaient se terminer mi-juin devraient voir leur aboutissement le 30 juin soitla veille des congés.

Calendrier modifié carte scolaire :

28 mars : Groupe de travail

31 mars ou 4 avril : CTP

5 avril ou 15 avril : CDEN

Nouveau découpage des zones

Pour une meilleure lisibilité, les zones ont été redéfinies pour coïncider avec les circonscriptions (Chalon I et II / Macon Nord et Sud ne forment qu'une seule zone).

A la demande du SNUipp, l'administration a informé par écrit l'ensemble des collègues concernées de ces modifications. Les collègues « lésés » par ce redécoupage ont eu la possibilité de refuser la proposition de zone faite par l'administration. Leur situation sera donc étudiée au cas par cas lors de la CAPD du 24 mars. **Informez le SNUipp de votre situation et faites nous suivre une copie de votre demande que nous puissions suivre votre situation et intervenir.**

ECHEANCIER MOUVEMENT

Mi-février : Publication de la circulaire mouvement

Jeudi 24 mars :

CAPD cas particuliers (poste à profil/ cas particuliers / LA direction / départ en formation CAPÄ-SH / postes adaptés...)

Du 20 avril au 4 mai : Ouverture du serveur / saisie des vœux

30 mai : CAPD Mouvement

Mi-juin : Communication de la liste des postes par zones

30 juin : Groupe de travail (Ajustement zones)

PRINCIPAUX ELEMENTS DU BARÈME

AGS (ancienneté générale de service) : 1 point par année d'exercice

Ancienneté dans l'école (nouveauté) : 3 points pour 3 ans d'ancienneté (5pts pour 5 ans et plus)

Bonifications : Pour enseignement en RAR et RRS (3points) / ASH si non spécialisé (1point par an)

Mesure de carte scolaire : 6pts

Rapprochement de conjoint : 3points (Si 40km au moins)

Enfants : Critère Discriminant (0,25 à 0,5pt par enfant selon âge)

ANALYSE DU SNUipp71 (FSU)

Un dialogue constructif avec l'administration a permis une sensible amélioration de la circulaire et de l'organisation générale du mouvement à venir. Les représentants du SNUipp accueillent favorablement et se félicitent d'un certain nombre d'avancées :

- Le mouvement des personnel reste une prérogative départementale (pas d'harmonisation rectorale)
- Reconnaissance des conditions dérogatoires d'exercice à temps partiel
- Les entrants dans la département participent au mouvement avec les mêmes conditions de barème.
- Amélioration du dispositif concernant le rapprochement de conjoint et prise en compte du conjoint si chômeur
- Mesure de carte scolaire : rattachement à minima à la zone en cas de fermeture de poste
- Note de service plus claire et précisions portées à la connaissance de tous concernant les affectations sur postes à profil.

Le SNUipp continuera son travail afin notamment de :

- faire reconnaître la situation des parents d'enfants ayant la garde alternée.
- Contre et remettre en cause l'allongement de la liste des postes à profil